

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

Séance du mardi 18 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 12 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 11 + 2 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; HARZO Marie ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : Mme BULEUX Nathalie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien
Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme DA RUGNA Roselyne

Secrétaire de séance : Mme CORBINEAU Elodie

**DELIBERATION
N°2024-020**

**ELECTION D' UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A
VACANCE DE POSTE DU 3^{ème} ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la délibération n°2020-021 du 25 mai 2020 portant création de 4 postes d' adjoint au maire ;

Vu la délibération n°2020-022 du 25 mai 2020 portant sur l' élection des adjoints au maire ;

Considérant la vacance du poste de 3^{ème} adjoint au maire suite à la décision du conseil municipal de ce jour, mardi 18 juin 2024 ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant que le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l' ordre du tableau, le même rang que la poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

M. le Maire propose au conseil de procéder au remplacement du poste d' adjoint vacant par élection d' un nouvel adjoint au Maire,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien ou non du nombre d' adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020,
- Sur le rang qu' occupera le nouvel adjoint,
- Pour procéder à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l' unanimité des votants (11 + 2 pouvoirs) :

- De modifier le nombre d' adjoints au Maire et de le réduire à trois,
- De fermer le poste de 4^{ème} adjointe,
- De maintenir le nouvel adjoint au même rang que le précédent,

Il est procédé à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Se porte candidate : Mme Elodie CORBINEAU, 4^{ème} adjointe au Maire

Nombre de votant : 12 (10 + 2 pouvoirs) (la voix de l' adjointe concernée par ce point n' est pas prise en compte).
Résultat du vote : 12 voix POUR

Mme Elodie CORBINEAU obtient : 12 voix, elle est élue en qualité de 3^{ème} adjointe au maire et immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Elodie CORBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elodie Corbineau', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/24
ID : 074-217400795-20240618-2024_020_DE-DE